

sant surtout le *crâmnignon* fameux : « J'ai mon amant pour rire avec moi. » Tout serait à signaler dans cet acte. Il y a surtout l'entrée du chœur sur l'air du *crâmnignon* précité, harmonisé avec autant de discrétion que de bonheur ; le menu, un vrai « morceau » avec refrain, d'un entrain et d'une bonhomie charmantes ; le dialogue entre Jean et Hubert, quand celui-ci rappelle à son petit-fils l'heureuse paix de son enfance. Quant aux parties chorales proprement dites, elles sont des plus intéressantes. Je ne puis, sans partition, me rendre compte de la disposition des voix, mais celles-ci paraissent traitées d'une façon toute personnelle et originale. L'effet est à la fois réaliste et musical. Quand, pendant le repas, la voix de Jean, chantant l'inanité de l'amour, s'unit à l'ensemble, cela prend une allure véritablement puissante.



Décor du deuxième acte.

La monotonie du quatrième acte proposait au musicien un problème redoutable, que non-seulement il a adroitement résolu, mais dont il a même su tirer un effet de plus. La folie de Madeleine y est exprimée dans une note très douce, à la fois virginale et irréelle, — des sons lents et mystérieux, des sons d'au-delà, trainant aux cordes en sourdine : M. DUPUIS est parvenu à conserver cette note pendant toute la dernière scène, sans devenir une seule fois monotone.

* * *

Quelques mots de l'interprétation, — car on ne pourrait parler de l'œuvre sans louer le soin avec lequel les directeurs de la Monnaie ont tenu à entourer sa représentation de toutes les chances de succès en leur pouvoir, par une distribution excellente et un cadre superbe.

M^{lle} Cl. Friché chante Madeleine avec le charme, l'assurance et l'intelligence dramatique qu'elle apporte à tout ce qu'elle réalise ; M. Imbart de la Tour est un Jean chaleureux, — mais un peu conventionnel, un peu blet aussi ; M. Viaud a, dans le rôle de François, la brutalité martiale qui convient ; M. Dangès a fait de celui de Hubert une création un peu pâle et indécise, mais pleine de distinction et de tact, tandis que M. Cotreuil a su donner au rôle tout épisodique de l'ouvrier Henry une allure et un relief extraordinaires. L'orchestre et les chœurs ont, sous la direction de M. Sylvain Dupuis, leur ensemble et leur souplesse habituels. Mise en scène fastueuse. Les costumes, œuvre du costumier archéologue liégeois M. Koister, sont une curiosité. Les décors : l'atelier de Hubert, dont les vastes fenêtres laissent apercevoir le quai de la Batte sous la neige et la rive de la Meuse, surtout la place St-Paul, au deuxième acte, avec la rue qui s'en va par le fond, les vitraux rougeoyants de l'église, les fenêtres des maisons discrètement illuminées, les arbres et les façades couverts de neige, et par là-dessus un beau ciel de nuit hivernale, d'un bleu noir et profond. (1)

* * *

Telle est donc cette œuvre, dans laquelle se retrouvent ces deux qualités dont l'harmonieux amalgame fournit à l'âme wallonne son trait le plus caractéristique : l'intimité toute germanique du sentiment et le sens plutôt latin du pittoresque, de la plasticité et de la grâce.

Il est à peine nécessaire de rappeler quelle action décisive un artiste de même race a exercée dans l'orientation de la musique française contemporaine, et duquel se réclament tous les musiciens groupés sous la dénomination conventionnelle de « jeune école française ».

Il serait doux, et non peut-être trop ambitieux, de rêver que cette intervention de notre vieille Wallonie, infusant à l'art français un sang nouveau et vigoureux, pourrait ne pas demeurer un fait unique dans les annales de l'art musical.

(1) WALLONIA remercie ses excellents confrères l'*Eventail* et l'*e Petit Bleu* de Bruxelles, qui ont bien voulu lui prêter leurs clichés.

Si l'action de César FRANCK reste pour longtemps encore féconde dans le domaine de la symphonie, de la musique de chambre et du *lied*, au point de vue du théâtre on peut dire qu'elle fut et demeure stérile. *Hulda*, de FRANCK lui-même, malgré les enthousiasmes de commande, ne marque guère; *Fervaal*, de d'INDY, ne remplit pas les espérances que tous nous y avions mises; je crains que l'*Etranger*, malgré sa haute portée artistique et son indiscutable valeur, ne soit pas beaucoup plus viable; le *Roi Arthus*, de CHAUSSON, à la lecture, ne me dit pas grand'chose. — En Allemagne d'ailleurs, malgré une production surabondante, le théâtre musical n'est pas mieux partagé.

Dans ce domaine, WAGNER seul règne en maître. Mais tandis que l'exemple de FRANCK féconde ses disciples, lui les absorbe, il dévore, tel le Sphinx sur la route thébaine, les imprudents qui s'attachent avec trop d'insistance à résoudre l'énigme de son art merveilleux.

J'imagine qu'on ne saurait, dans la production lyrique française des vingt-cinq dernières années, désigner trois œuvres vraiment viables. Pour ma part, je n'en connais qu'une, — mais qui à elle seule en vaut un grand nombre : *Louise* de CHARPENTIER, d'autant plus intéressante, celle-là, qu'elle résulte de l'évolution de l'opéra français *en lui-même*, l'influence étrangère, — sauf pour ce qui s'en est dilué dans l'ambiance immédiate, — restant écartée.

C'est peu; il y aurait place, là, pour quelques-uns encore. Allons, DUPUIS, allons, frère, corèdeje!

ERNEST CLOSSON.

Opinion de la Presse

Albert DUPUIS? Un nom que Bruxelles n'avait, jusqu'ici, guère appris à connaître, car si l'heureux auteur de *Jean Michel*, quoique très jeune encore — il n'a que vingt-six ans — a déjà un passé assez fourni, c'est presque exclusivement dans sa province d'origine — M. DUPUIS est né à Verviers — et dans le milieu musical de Paris qu'il avait pu se faire apprécier avant ce début au théâtre.

Ce n'est pas l'essai timide d'un débutant que nous a montré le théâtre de la Monnaie, c'est une œuvre accomplie, révélant des dons de compositeur dramatique vraiment exceptionnels. Certes, la personnalité, très réelle, d'ailleurs, de M. Albert DUPUIS, subit encore maintes influences. Mais ces « rappels » ne sont jamais de longue durée : quelques notes seulement, qui semblent n'être là que pour donner l'élan à sa propre inspiration, à laquelle

elles servent en quelque sorte de tremplin. L'invention, chez M. DUPUIS, malgré les réminiscences indiscutables que renferme sa partition, est extrêmement abondante; et ses inspirations, toujours adéquates au sentiment dramatique, semblent, malgré le raffinement de la forme, d'une spontanéité excluant toute idée de recherche ou de travail. L'œuvre se distingue aussi par une rare unité de procédé et de facture, qui ne nuit nullement d'ailleurs à la variété des effets.

L'accompagnement a, en général, sa vie propre. M. DUPUIS met à profit avec une extrême habileté les ressources de l'orchestre moderne, et son instrumentation, qui a des particularités intéressantes, offre des colorations sans cesse variées, choisies toujours avec à propos.

Le Guide Musical, (J. BR.), 8 mars.

Jean Michel met en vedette un talent fait de souplesse, d'abondance et d'émotion, un talent dont on peut attendre le développement et l'épanouissement avec confiance. La partition déborde de trouvailles orchestrales et la mélodie en est très chantante. La couleur y est éparpillée à profusion et, par ses généralités de débutant, l'œuvre n'en a paru que plus spontanée et plus sincère. Albert DUPUIS subit encore des influences d'ailleurs très compréhensibles; il a étudié la jeune école française et son tempérament impressionnable s'en est senti. Mais tout cela n'est rien à côté du mérite et de la valeur incontestable de l'œuvre.

La Meuse, (J. DE GHEYNST), 5 mars.

Sur cette simple histoire d'amour, M. Albert DUPUIS a écrit une partition puissamment expressive et colorée. C'est de la musique savante, mais presque toujours claire, limpide comme les sentiments éternels qui l'inspirent. Et dans toute la partition passe le souffle frais de l'esprit wallon, ardent et amoureux de mouvement. Il faut citer notamment le finale du premier acte, le duo entre Jean et Madeleine; au deuxième acte, le chœur des ouvrières; au troisième, le crémignon: « J'ai mon amant pour rire avec moi », alertement chanté par M. Forgeur; quant au quatrième acte, il est tout entier remarquable, d'une émotion profonde. *Jean Michel* a été mis en scène à la Monnaie avec un souci du pittoresque qui a réalisé des merveilles.

L'Express, 5 mars

Affirmer que M. Albert DUPUIS marque déjà, dans *Jean Michel*, une réelle personnalité, serait certes mentir. Les influences les plus diverses s'y mêlent, au contraire. Mais ces influences sont assez larges, dirai-je, pour ne jamais aller jusqu'à l'imitation; et elles se fondent en quelque sorte dans une atmosphère ardente de charme sincère, de spontanéité et de chaleur sympathique. Ajoutez-y un « métier » adroit et souple, une distinction souvent exquise, et des qualités de grâce et d'esprit unies, quand il le faut, à de non moindres qualités de vigueur pathétique. Enfin, la chanson populaire, si elle n'est pas encore l'âme même de cette musique, bien libre et bien moderne, lui apporte cependant ça et là une couleur et une saveur spéciales.

Tous ces dons épanouis, toutes ces promesses en fleur ont fait, hier soir, le très vif et très mérité succès de cette partition remplie, avec d'inévitables inégalités, de jolis détails et de pages bien venues.

Le Soir, (L. S.), 6 mars.

Le jeune compositeur qui fut applaudi hier soir a, en lui, toutes les qualités requises pour réussir brillamment dans la carrière. Il possède au plus haut degré ce qu'on appelle le sens du théâtre et conduit l'action musicale avec une sûreté, une maîtrise réellement extraordinaire, et l'on ne saurait relever dans ces quatre actes aucune maladresse. L'œuvre est, au contraire, bien équilibrée et jusqu'au bout l'intérêt musical ne cesse de captiver l'auditeur sans le fatiguer.

Dans l'inspiration dramatique, comme dans les parties épisodiques, M. Dupuis est également heureux et l'on peut dire qu'il a tiré des situations que lui offrait le poème tout le parti que le musicien le plus expérimenté aurait pu en tirer.

Si la mélodie, chez lui, jaillit spontanément, sans effort, cette facilité ne nuit en rien à la qualité de l'inspiration qui est toujours distinguée, point banale, généreuse et très chantante.

Quant aux parties épisodiques destinées à faire opposition, elles sont traitées avec un brio, une virtuosité et un élan vraiment surprenants, une science de l'orchestration qui révèle un compositeur sûr de lui, connaissant à fond toutes les ressources de l'orchestre moderne et ne négligeant rien pour colorer sa partition. Les deux derniers actes notamment sont écrits avec une parfaite gradation et ont fait sensation.

On peut, certes, en ce qui concerne l'atmosphère de certaines parties, retrouver l'influence des auteurs ou des œuvres qui ont fait impression sur le jeune auteur, mais dans son ensemble et telle qu'elle se trouve, cette partition révèle un tempérament d'artiste véritable, consciencieux et d'originalité puissante dont la personnalité se dégagera mieux encore par la suite.

C'est, en tous cas, la meilleure œuvre lyrique belge qui ait été produite jusqu'à présent.

Le Peuple, (F. LABARRE), 6 mars.

Cette œuvre de début — le croirait-on en l'entendant ? — nous offre plus que de belles promesses, car elle constitue par elle-même un tout musicalement conçu avec un sens du théâtre qui n'est jamais pris en défaut.

Elevé à la belle et sérieuse école de Vincent d'Indy, M. Dupuis y a puisé tout ce qu'un musicien de tempérament et de race peut y trouver. La science de l'orchestration lui est acquise sans restriction et je n'en veux pour preuve que l'entr'acte symphonique du troisième acte, une page d'une très haute valeur, autant par l'inspiration mélodique que par la forme réellement personnelle dans laquelle le musicien a cerclé sa pensée.

Donc, dès ce premier essai de drame lyrique, M. Albert Dupuis prend place au premier rang des compositeurs avec une belle assurance, comme quelqu'un qui a la vision claire de la route artistique qu'il doit parcourir et qui distingue nettement l'idéal à atteindre.

D'autres que lui possèdent — c'est assez fréquent de nos jours — une sûreté de métier égale à la sienne, mais sont arrêtés dès les premières compositions, car le souffle leur manque et ils retombent épuisés, à bout d'inspiration ; chez M. A. Dupuis, au contraire, la sève mélodique est abondante et riche, la phrase musicale distinguée, généreuse et belle, se prêtant admirablement à tous les développements symphoniques.

Certes, le très jeune compositeur subit encore l'influence de son maître et aussi d'autres personnalités, et l'on trouve dans *Jean Michel* nonpas des réminiscences ou du plagiat, — chose commune chez beaucoup d'auteurs à réputation consacrée, — mais plutôt des harmonies qui rappellent telle ou telle chose connue. Cela, c'est l'inévitable perdurance des impressions reçues par un cerveau jeune et facile à émouvoir et l'on ne saurait en faire sérieusement un reproche à M. Albert Dupuis.

Bientôt sa personnalité s'émancipera, car il est mélodiste en même temps que symphoniste et possède toutes les qualités requises pour produire dans un avenir prochain l'œuvre définitive qui le classera parmi les meilleurs ouvriers d'art.

L'Eventail, 8 mars.

L'œuvre qui vient de voir le jour est vraiment de celles qui doivent requérir l'attention, non seulement à les considérer en elles-mêmes, mais encore, à titre égal, à les juger entourées de toutes les circonstances qui en amoindrissent les tares et en précisent la portée.

Si, en soi, elle pêche par excès de réminiscence, par quelques faiblesses, par de légers « trous » dans l'inspiration, l'âge de qui la conçut en fournit explication suffisante. Un début ne peut s'affranchir des influences. L'important est de dégager de ces souvenirs, que les jeunes enthousiasmes de l'auteur rendent tyranniques, la personnalité de demain ; or, celle-là existe, et elle se présente sous les couleurs les plus précieuses. Ecoutez cette sonorité de l'orchestre, pleine, bien en dehors, librement présentée ; admirez cet instinct de l'instrumentation, cette clarté, cette justesse du sentiment !

M. Dupuis possède une qualité rare chez les jeunes, rare spécialement parmi les Belges, pour lesquels, en général, les arts d'expression se montrent ingrats : il a le sens de la *proportion*. Il a la juste mesure. Il ne gonfle pas une mélodie qui doit rester simple. Il n'abuse ni d'un thème ni d'un timbre, lorsque l'action exige la sobriété. Par contre, il sait amplifier la phrase, si le dramatique s'accroît. Chez d'autres, expérimentés, c'est là de l'adresse ; M. Dupuis est assez près de l'adolescence pour qu'on puisse le lui reconnaître comme un don.

Et voyez quelles en sont les heureuses conséquences. Si, à certains moments, l'intrigue faiblit, il trouve en lui assez d'inspiration mélodique pour illustrer ces vides, et il l'utilise, sans effort, avec un salutaire à-propos. Par contre, si un épisode, un récit, un conflit du drame le séduit pleinement, son talent s'épanche avec une spontanéité, une richesse, une allégresse charmante.

L'Art Moderne, (H. LEBROUSSART), 8 mars.



Comment passer dedans ce bois

CRAMIGNON



1.

Comment passer dedans ce bois,
Moi qui est si jolie ?
Je prendrai mon cher amant
Ma foi ! pour compagnie.

Aha !

J'ai mon amant pour rire
Avec moi,
J'ai mon amant pour rire.

2.

Je prendrai...
Quand il fut au milieu du bois,
Il commence à me dire...
J'ai mon amant...

3.

Laissez-moi prendre un doux baiser
Sur votre bouche, ma mie.

4.

Prenez-en un, prenez-en deux,
Mais ne l'allez pas dire.

5.

Car si mon père le savait,
Il m'en ferait mourir(e).

6.

Mais si ma mère le savait,
Elle ne ferait qu'en rire.

7.

Elle sait très bien ce qu'elle faisait
Quand c'est qu'elle était fille.

Chanson populaire à Liège.

O. G.

Documents et Notices

Sur l'exode annuel des Briquetiers liégeois

Juste à la date où les oiseaux migrants nous reviennent, nos braves houilleurs quittent leur pays, leur famille, leur métier et s'en vont à l'étranger, en Allemagne principalement, pour aller faire des briques.

Pour tout bagage, ils ont des outils et quelque linge, le tout enveloppé dans des sacs rayés de coutil bleu. Ils ont commencé leur exode récemment et il est difficile de se défendre d'un sentiment de mélancolie et de tristesse en songeant à ces vaillants des deux sexes qui s'expatrient pour aller chercher au loin un supplément de ressources pour le ménage.

Actuellement, ils vont généralement en Allemagne, surtout dans la Prusse rhénane. Mais autrefois ils allaient bien plus loin, comme en témoigne cet engagement, extrait du protocole du notaire Lezaack, aux archives de Spa :

L'an 1770 du mois de septembre le deuxième jour par devant moi notaire public soussigné et en présence des témoins embas dénommés sont comparus Mathias Clauson de Liège, paroisse S^t Nicolas, Diéudonné Brocau de la paroisse S^t Laurent, Laurent Jude, résident à Spa et Georges Giar aussi résident audit lieu, lesquels se sont déclarés de s'avoir engagé à M. Daly dans la colonie de Demerary en l'Amérique, pour se rendre chez lui et y faire des briques aux conditions suivantes.

Savoir lesdits comparants s'engagent audit seig^r Daly pour un terme de trois ans pour travailler comme est dit à faire des briques, lequel terme commencera à prendre course le jour qu'ils seront arrivés à leur destination savoir à Demerary et finira les trois ans expirés.

M. Daly donnera six esclaves auxdits comparants pour assister à travailler avec eux lesdites briques. Il donnera pareillement les nourritures, logement et blanchissage auxdits comparants aussi bien en santé qu'en maladie.

M. Daly payera tous frais de voyage et embarquement desdits quatre compagnons tant pour les conduire que pour les ramener après l'expiration desdits trois ans ici à Spa.

M. Daly s'oblige de faire faire un bâtiment assez grand pour travailler en tout temps dessous soit pendant le temps pluvieux avec d'autres bâtiments à sécher les briques et livrer tous matériaux et outencils convenables pour la réussite desdites briques.

Lesdits quatre comparants devront travailler icelles briques de la meilleure manière et qualité que possible sera, avec toute l'économie convenable pour le profit de M. Daly et ils auront pour chaque mille de briques

bien réussite vingt-quatre escalins. Ils devront travailler en gens d'honneur et le plus qu'il leur sera possible et ils auront droit de commander lesdits esclaves pour travailler avec eux.

Lesdits quatre comparants ont reçu de M. Daly six louis qu'il retrouvera après défalcation de leurs dépenses d'ici à Middelbourg. Etant arrivés à Middelbourg il sera fourni auxdits quatre comparants l'argent convenable pour acheter les chemises, souliers et hardes convenables.

M. Daly s'obligera de faire tenir à chaque des quatre comparants dix louis ici à Spa à toucher par leur épouse ou autre personne de leur part.

Lesdits comparants ne devront aucunement s'amuser à la boisson ni se griser.

Le tout quoy M. Daly ait accepté et les parties se sont obligées l'une envers l'autre avec tous leurs biens meubles et immeubles, etc.

Fait et passé à Spa.

Albin Body.

Aujourd'hui encore, comme il était de coutume autrefois, les briquetiers liégeois quittent le pays avec leurs femmes et leurs enfants, qui les aident à leur besogne. Souvent, le « ménage » revient virtuellement agrandi, avec la promesse d'une prochaine augmentation ; il va sans dire que l'augmentation est parfois accomplie déjà au retour : nous connaissons dans notre village, plusieurs personnes nées en Allemagne, par le hasard des circonstances. Ces faits ont dû frapper l'imagination populaire, et c'est à eux sans doute que fait allusion un vieux dicton liégeois : de quelqu'un qui n'était pas né, on dit qu'il faisait encore des briques à Namur. Ce qui laisse supposer qu'autrefois les briquetiers liégeois allaient souvent faire leur « campagne » à Namur.

O. C.

Un vieil usage montois. — En feuilletant l'*Armonaque de Mons pour l'année 1862*, nous trouvons sous la rubrique : *Ouvrages à faire tous les mois, su les camps, et dins les gardins*, dans la nomenclature des travaux de jardinage du mois de mai, la mention que voici :

« On comminche à ramer les pois précoces pou l' ducasse de Mons : dins l' temps (jé n' sais nié si ça s' fait co à c' t' heure) ⁽¹⁾, » c'étoi l' Gouverneur qu'avoit l' preumière pinte de p'tits-pois ; éié l' fourbottier (maraîcher) qui li portoit avoit toudi n' pièce d'or pou sés peines, el' même dringueille qué St Georges » ⁽²⁾.

Les petits pois, de même que la tarte et le jambon, étaient un plat figurant au menu du dîner de la « ducasse » dans les familles

(1) Voilà belle lurette que l'usage a disparu.

(2) Allusion à la récompense en argent que le cavalier, représentant saint Georges dans le combat dit *Lumeçon*, allait recevoir des mains du maître après avoir occis le dragon. En 1825, la rémunération était de 10 florins, plus tard on doubla cette somme.

bourgeoises. Certaines années lorsque la Trinité, jour de la fête, venait au commencement de mai, et que des gelées tardives avaient nui à la culture, ce légume était rare et coûteux. Mais, malgré son prix et peut-être même à cause de son prix, on tenait à honneur d'en servir aux *chabourlettes* (étrangers invités à la ducasse).

Bruhald.

Procession de Boussoit-sur-Haine. — Dans une *Notice historique sur le village de Boussoit-sur-Haine*, Th. LEJEUNE se borne à dire qu'« outre la fête patronale, essentiellement religieuse, qui a lieu le 22 juillet, on célèbre à Boussoit deux fêtes communales, la première, le lundi et le mardi de la Pentecôte, et la seconde, le premier dimanche d'octobre ⁽¹⁾ ».

La kermesse de la Pentecôte était marquée par une procession qui est décrite dans l'attestation suivante, datée du 19 mai 1701 (conseil souverain de Hainaut, procès jugés, n° 42846, archives de l'Etat à Mons) :

Les soussignez certifient que la procession qui se fait à Boussoit-sur-Haine le lendemain de la Pentecôte a toujours fait en la manière telle que le jour de la Pentecôte après-midi, avant chanter les vespres le curé dudit Boussoit, revêtu d'une chappe, son clerc et la plupart de manans, précédé de la croix et confanons, s'en vont au village de Maurage droit à l'église où il se trouve le curé dudit Maurage avec la plupart des habitants ; après avoir chanté les prières ordinaires, les personnes destinées à porter les fiertes sortant de ladite église, suivy des deux curés et le peuple vont passer devant l'hôpital de St-Julien audit Boussoit prenant la fierte de St-Julien, et ensuite viennent à l'église de Boussoit où ils chantent tous ensemble solennellement les vespres. Le lendemain, se fait la procession conjointement les curés et les deux communautés ; le même jour après-midi l'on y chante les vespres, estant achevée on reconduit les fiertes jusqu'à l'extrémité du territoire. Réciproquement le jour de St Jean-Baptiste, patron de l'église de Maurage, se fait la même chose.

Il est intéressant de rappeler ces processions collectives de paroisses voisines qui avaient pour effet d'entretenir de bonnes relations entre les populations ; leur institution semble ancienne.

E. M.

Jours heureux et malheureux. — Au dernier feuillet du compte de l'église et des pauvres de Grosage pour le terme du 1^{er} octobre 1590 au 30 septembre 1591 ⁽²⁾, on trouve ces curieuses indications :

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII.

(2) Archives de l'Etat, à Mons.

Les jours heureux et perilleux de l'année revelez par l'ange de Dieu au bon Job.

En ce cy sont déclarés les jours les plus heureux de toute l'année, propice à vendre, acheter, semer, planter et édifier héritage ; pour aller en pèlerinage ou en marchandise, et toute enfans qui sont et seront nez en cest jour heureux chy après nomez ne peult estre povre, ne périr mal, et iceulx enfant qui seront mis à l'escole ou à quelle esta en ung de cest jour il parviendron chesqun en leur vocation; et les marchans commençant leur marchandise en cest jour cy nomez ne peult perdre, mais au contraire il profiteron, car lesdits jour on esté revelé par l'ange de Dieu au bon Job pour se conduire en tous ses œuvre et action; trasit le nombre desdits jour heureux sont vingthuit.

Et premiers les jours heureux :

Janvier : le III ^e et le XIII ^e .	Juillet : le II ^e et XIII ^e et XIII ^e .
Février : le V ^e et le XXV ^e .	Aoust : le XII ^e .
Marche : le premier et VIII ^e et XXX ^e .	Septembre : le VII ^e , XXIII ^e , XX... ⁽¹⁾ .
Avrilz : le V ^e et XXII ^e et XXIX ^e .	Octobre : le III ^e et XV... ⁽¹⁾ .
May : le VII ^e et XV ^e et XVII ^e .	Novembre : le XIII ^e et XIX ^e .
Juin : le VI ^e .	Décembre : le XVIII ^e et XXVI ^e .

Les jours que on dit estre mal heureux :

II ^e , VI ^e .	Juillet : le XV ^e et XVIII ^e .
	Aoust : le XIX ^e et XX ^e .
III.	Septembre : le XVI ^e et XVIII ^e .
XVIII ^e .	Octobre : le VI ^e .
II ^e .	Novembre : le XV ^e et XVI ^e .
	Décembre : le VI ^e , VII ^e et XI ^e .

Juin : le VI^e.

Nous publions ce document tel que nous l'avons rencontré il a le mérite d'être relaté dans un registre daté, provenant d'une commune du Hainaut, voisine de Chièvres.

Rechercher les motifs qui, dans la tradition populaire, ont déterminé cette classification, mérite d'attirer l'attention des folkloristes. Le comptable de Grosage s'en est rapporté à la révélation de l'Ange au bon Job, sans prendre souci d'en apprendre davantage.

E. Matthieu.

Chronique Wallonne

L'excellent organe mensuel de la *Fédération régionaliste française*, nous fait spontanément l'honneur d'annoncer *Wallonia* parmi les publications adhérentes à cette Fédération. Nous lui sommes infiniment reconnaissant de l'attention bienveillante que cette annonce manifeste à l'endroit de notre Revue, et nous saisissons avec empressement l'occasion d'assurer les éminents promoteurs de la F. R. F., de nos sentiments de fraternité internationale, sur le terrain où doivent s'unir tous les libres esprits, conscients des nécessités présentes, pour le plus grand profit des idées de restauration intellectuelle et morale des Provinces. Nous ajouterons que nous lisons avec le plus vif intérêt les documents assemblés par l'*Action régionaliste*, notamment le recueil périodique des opinions émises par les philosophes, les littérateurs, les publicistes, les hommes politiques de toute opinion, sur le fédéralisme et la décentralisation.

Wallonia est, modestement, une publication régionaliste, au même sens que nos excellents confrères *Lemouzi*, *La Picardie*, *La Province*, la *Revue septentrionale*, la *Revue provinciale*, la *Lorraine artiste*, et tant d'autres remarquables publications françaises. Mais, s'il est évident que le *Pays de France* peut être une revue régionaliste sans porter à son titre le nom de sa province, par contre *Wallonia*, qui est régionalement de sa région, peut rester politiquement de son pays politique, sans cesser de prêter sa plus vive attention, d'accorder sa plus grande sympathie, aux manifestations étrangères d'un mouvement qu'elle est, jusqu'à présent, seule à représenter ici.

Nous approuvons hautement le but élevé et désintéressé, l'intelligente et généreuse propagande de la *Fédération régionaliste française*, sans chercher à appliquer son « Programme administratif, économique et intellectuel », qui répond spécialement, comme il est naturel, à des points de vue plutôt français.

Mais, il y a beaucoup de points communs entre l'œuvre française et celle qui doit être entreprise en Belgique. C'est pourquoi nous signalons, sans pouvoir y insister pour le moment, l'œuvre d'union et d'action commune entreprise chez nos voisins, sous les heureux auspices de la *Fédération régionaliste française*.

(1) La page a été déchirée en cet endroit.

L'organe de cette Fédération, l'*Action régionaliste*, paraît mensuellement à Paris, sous la direction du Comité, présidé par M. L.-Xavier DE RICARD. Le secrétaire-général est M. J. Charles BRUN, 15, avenue des Gobelins, Paris (5^e arrondissement). Le prix de l'abonnement annuel est de 4 fr. Un n° 30 cent.

LA DIRECTION.

Bibliographie.

LES LIVRES :

Dictionnaire Wallon-Français (Dialecte Namurois), par LÉON PIRSOUL. Tome I (A à L). Malines, L. et A. Godenne, 1902. 1 vol. in-8°, 392 pp. Fr. 3-50.

Le *Dictionnaire Wallon-Français* de M. L. PIRSOUL (dialecte Namurois) dont le premier volume a paru récemment, était déjà connu des amateurs qui, depuis quelque temps, le suivaient avec intérêt dans le feuillet du journal *La Marmite*. C'est incontestablement l'œuvre d'un homme connaissant à fond sa langue, la maniant avec aisance, comme il l'a montré dans des chansons et des rondeaux spirituels, dans des comédies très goûtées.

Les journaux namurois ont fait l'éloge du nouveau dictionnaire dû à M. P. et l'on doit y reconnaître une œuvre consciencieuse, fruit d'un long travail soutenu avec une belle vaillance.

Il s'en faut cependant que cet ouvrage soit parfait et réponde en tout point aux exigences de la science philologique. On peut regretter d'abord que l'auteur n'ait pas mieux circonscrit son sujet : à sa place nous aurions élagué quantité de définitions inutiles (la définition, souvent difficile à établir, n'est désirable que faute d'un équivalent exact en français ou pour éviter une équivoque); nous aurions banni ces biographies d'écrivains wallons de toute provenance, véritable hors-d'œuvre en admettant même qu'elles fussent exactes, ce qui n'est pas toujours le cas. A la rigueur, on comprendrait une série de notices sur les écrivains namurois placée en appendice de façon à ne pas encombrer le volume.

L'auteur, et c'est dommage, a vu trop grand. Il eût fait sagement de se borner à son dialecte particulier et à ce qui s'y rapporte directement : il y avait matière à une petite encyclopédie populaire namuroise, que M. P. était très capable de présenter en un livre commode et peu coûteux.

M. P. a recueilli avec soin un grand nombre de termes techniques (du cordonnier, du verrier, etc.); il donne d'intéressants détails sur les croyances, les usages, les jeux populaires, l'histoire locale. (Voir par exemple : *Fiesse*,

cognou, jeu, balle, dragon, guê, chacheu, Chestia, Bôrdia, Catî, etc.) (1). Personne ne songerait à s'en plaindre, si la dose n'était un peu forte. Même prolixité dans les articles consacrés aux animaux, aux plantes. (V. *aragne, chauwe-sori, grête-cu, frinne...*).

Mais arrivons à la partie essentielle du lexique, aux mots et expressions usuels expliqués par M. P. La collection certes est copieuse; il y avait, cependant, moyen de l'enrichir encore : d'abord en ne négligeant pas le *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage, où défilent presque tous les vocables namurois, exactement interprétés d'après le Chanoine Zoude — puis en relisant les écrits d'une pléiade de poètes du cru. Il suffisait d'éplucher ceux-ci pour retrouver nombre de vieux mots et de locutions typiques. Citer Ch. WÉROTTE ou J. COLSON ou A. DEMANET, quelle précieuse ressource pour illustrer un vocabulaire namurois ! Un exemple : le vrai sens de *aistrée* (âtre, en liégeois *aïsse*) n'eût pas échappé à M. P. s'il avait eu sous les yeux ces passages de WÉROTTE :

*Didins l'hivier, à l'vesprée
On fleuve autou d' l'aistrée*

3^e édit. p. 169.

Récoureûve è s' maujon, si tchauffer d'lez l'aistrée.

ibid. p. XXI.

Voici une liste de mots pris dans de bons auteurs et qui manquent au *Dictionnaire* de M. PIRSOUL : *adierci, amich'tauve, api (mouche d'), ardespine, avette (d'avète = di ravète), bayî (d' so bayî), barbauje, biytadje, biy' teu, birginette, boscadje* (L. LOISEAU), *boufer, bran* (2 fois dans WÉROTTE), *brokettes* (jeu de jonchets), *boargnasse* (dans V. COLLARD), *brouchîr* (mot villageois). On compterait de même une vingtaine d'omissions à la lettre C. Un supplément pourrait, si l'auteur le juge à propos, réparer ces lacunes.

Ce qui est plus grave peut-être que des lacunes, c'est le manque de logique dans le groupement des significations. Il convient de partir du sens premier ou étymologique et de passer de là aux sens dérivés. M. P. n'observe pas toujours cette loi (ex. : *bêche, bouler, frumji*, etc.). Il lui arrive de traiter en deux articles, voire en trois, les acceptions d'un même mot (voyez *êrî, bouchî, couru, avie*, etc.) ou de réunir en un seul article des sens appartenant à deux mots distincts (ex. : *frase*). Parfois, il oublie de noter les acceptions figurées (ex. : *bédée, broster, chachî, clinci*, etc.) ou d'indiquer d'abord le sens propre : ainsi aux mots *capotiné*, (jaquette de femme à la vieille mode), *banbî*, (vaciller : *Ti voès les pauv' cochas, Bambi comm' des flayas*. WÉROTTE, p. 71).

Mais, sans insister sur quelques imperfections semées dans un tel inventaire, constatons que le livre est soigné et correctement écrit (2). Les fautes

(1) Ici encore l'auteur n'a pas su garder la mesure : il parle, en leur lieu alphabétique, du *Crâmignon*, qu'on ne connaît pas à Namur, et du *Doudou*, cher aux seuls Montois.

(2) A part quelques mots d'un français douteux : *motir* à la page 204, *goutter* pour *dégoutter* à la page 306.

de détails relevées ci-dessus n'empêchent pas que l'ouvrage de M. P. ne soit très intéressant et digne d'éloges. A notre avis, il sera consulté avec profit et agrément par l'ouvrier, il fournira au linguiste d'abondants matériaux pour ses études.

A. MARÉCHAL.

Ouvrages reçus. — Albert LANTOINE, *Le Livre des Heures*, poèmes, in-8° de 148 p. (Ed. de « l'Humanité nouvelle », Paris - VI°, fr. 5-50). — Renée VIVIEN, *Sapho*, traduction nouvelle avec le texte grec. 1 vol. in-12 de 148 p., couvert. illustrée (Paris, Lemerre, fr. 3-50). — Renée VIVIEN, *Evocations*, poèmes. 1 vol. in-12 de 164 p. (Paris, Lemerre, 3 fr.). — Chanoine F.-D. DOYEN, *Bibliographie Namuroise*. 3 vol. in-8°. Edit. de la Socié. archéol. de Namur (Namur, Wesmael-Charlier, 1885-1902). — Alphonse BAYOT, *Le roman de Gillion de Trazegnies*. Un vol. in-8° de 203 p. (Louvain, Ch. Peeters, 4 fr.). — A. DE COCK et Is. TEIRLINGCK, *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland*. 2^{de} deel : III, dansspelen. 1 vol. in-8° de 389 p. avec croquis et schémas (Gand, A. Siffer, 4 fr.). — Charles BARTHOLOMEZ et Maurice PECLERS, *Dávid ti túteú*, com.-vaud. en 3 a. primée par le Gouvernement, broch. petit in-8° de 76 p. (Liège, Math. Thone, 1 fr.). — Léon WÉRY, *L'Art et la Vie*. Extr. de la « Revue de Belgique », in-8° de 65 p. (Bruxelles, Weissenbruch). — A. FAGNARD, *Couvin, ses environs, ses curiosités naturelles, ses promenades, ses agréments, sa flore*. Broch. pet. in-8° de 110 p. avec 2 cartes et 10 photograv. (Couvin, A. Fagnard, fr. 0-50).

REVUES ET JOURNAUX :

Petite revue illustrée de l'Art et de l'Archéologie en Flandre (15 février). — *Wallonia* a reproduit t. X, p. 306, une notice du *Catalogue critique de l'Exposition des Primitifs* à Bruges, par M. Georges H[ULIN] DE LOO, mettant en cause la famille de Mérode. L'auteur rapportait, en s'appuyant sur le Catalogue officiel, qu'un triptyque attribué au Maître de Flémalle, et qui jadis appartenait à la famille de Mérode, passe pour avoir été aliéné depuis, et remplacé par une copie, exécutée il y a quelques années. L'auteur ajoutait quelques réflexions critiques. Le comte de Mérode-Westerloo, qui prétend être toujours en possession du tableau original, a jugé que l'article auquel nous faisons allusion, a causé une dépréciation à son retable. De ce chef il intente à M. Georges HULIN une action en dommage et intérêts, et lui réclame 10.000 francs. C'est ce que nous apprend la *Petite Revue* citée, dans un de ses derniers numéros qui ne nous était point parvenu, par oubli. La loyauté la plus élémentaire nous engage à reproduire l'information. Nous espérons avoir connaissance en temps utile de la solution de l'affaire, qui intéresse indirectement mais vivement l'œuvre du Maître de Flémalle.

L'Ami de l'Ordre (3 mars). — Un correspondant occasionnel signale quelques vieux arbres intéressants et non encore signalés : un charme et

un chêne au château de Denlin-Fronville, et un troisième arbre, spécimen curieux de hêtre. « Il croît sur la commune de Marenne, à l'orée du bois situé au midi de ce village. Ce qui le rend digne de mention, ce n'est ni son âge ni ses dimensions, car en cela il n'a rien d'extraordinaire, mais c'est une particularité toute spéciale. Au printemps, une de ses branches est toute en feuilles douze à quinze jours avant les autres. Chaque année, ce phénomène curieux peut se constater, et l'on ne sait à quelle cause l'attribuer. Notons que les bons habitants de Marenne sont fiers de leur hêtre extraordinaire, et qu'ils exigent qu'on le respecte lors des exploitations. Ils y attachent même des idées superstitieuses et, en tous cas, ils vous affirment que la branche précoce ne manque jamais son feuillage pour le 20 avril, jour de l'Adoration ».

Gazette de Liège (10 avril). — « La correspondance de Pierre Corneille le montre occupé à Rouen, en 1652, de sa traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de l'illustration de cet ouvrage, et du débat en cours au sujet de l'auteur de cette *Imitation*. Les uns attribuaient ce livre à un Français, d'autres à un Italien. Les plus avisés tenaient pour Thomas a Kempis, qu'ils disaient Allemand.

» Il n'est pas sans intérêt d'entendre le grand tragique, dans une lettre au P. Boulaud, du 12 avril 1652, devancer ceux qui attribueront cette *Imitation* à un auteur flamand et alléguer à ce sujet, le voisinage de... la Wallonie :

« Je ne sais pas l'allemand, écrit-il à ce religieux, et par conséquent je » ne puis pas juger de la conformité du style de notre auteur avec la gram- » maire de son pays : mais je crois qu'il vous seroit plus avantageux de » prétendre que son latin sentiroit le flamand, ou pour mieux dire le wallon, » que non pas l'allemand. Il ne cite pas une phrase pour allemande que je » ne prétende française, et les mots que les Italiens prétendent leur appar- » tenir, ont aussi l'air entièrement français. Ainsi vous pourriez prétendre » que Thomas a Kempis, auroit pris la phrase et les mots des Wallons dont » son monastère était très proche et qu'il s'y serait mêlé aussi quelque » chose de flamand. En son temps, la Flandre étoit sous la souveraineté » de France ; on y parloit en françois, on y plaidoit en françois et on s'y ser- » voit de nos ordonnances, qui sont pleines de ce latin grossier. Et peut-être » a-ce été la cause qu'on a attribué ce livre, ne son commencement, à deux » François, saint Bernard et Jean Gerson... »

Petit Bleu de Bruxelles (22 avril). — « Une polémique de presse initie en ce moment le grand public à une controverse qui avait jusqu'ici sommeillé dans les livres. Faut-il appeler David de Dinant ou David de Dinan le « maître David » dont les écrits furent brûlés, au commencement du treizième siècle, comme entachés d'hérésie ? En d'autres termes, était-il originaire de la principauté de Liège ou du duché de Bretagne ?

» L'argument d'autorité serait ici de nulle valeur. Il importe peu, par

exemple, qu'Ernest Renan, dans son admirable livre *Averrhoès et l'Averrhoïsme*, se soit bien gardé de faire de David un Breton comme lui, tandis qu'Alphonse Le Roy, dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, l'a revendiqué pour notre pays.

Des textes décisifs tranchent d'ailleurs la question. Il faut écrire David de Dinant, non seulement parce que les actes de condamnation rassemblés par Duplessis d'Argentré en sa *Collectio judiciorum* (I, 126-133), portent *magister David de Dinant* et *magister David de Dinando*, mais parce qu'il existe un document dont les futurs biographes du philosophe mettront certainement en lumière l'importance capitale.

Ce document, nous l'avons trouvé dans la *Patrologie* de Migne. C'est une lettre d'Innocent III, adressée le 6 juin 1206 à l'abbé et au chapitre « de l'église de Dinant, dans le diocèse de Liège » — *ecclesie de Dinant, Leodiensis dioceseos* — et par laquelle le souverain pontife prie ceux-ci de conférer à un clerc nommé R. la partie de prébende qui lui a été cédée par son oncle, maître David, chapelain du Pape... Ceci met évidemment fin au débat.

[Cette note est de l'érudit bien connu, M. A. BOGHART-VACHÉ. Dans *l'Intermédiaire* du 10 mai, il signale sa découverte et demande si ses confrères n'ont, pas plus que lui, rencontré ce document chez les auteurs qui se sont occupés jusqu'ici de David de Dinant. Le texte est dans le II^e vol. consacré par Migne à Innocent III, page 901.]

La Meuse du soir (25 avril). — Extrait d'une interview de M. Edmond PICARD sur le Théâtre belge. « Quelle devrait être la préoccupation d'un auteur dramatique désireux d'« arriver » ? — Je crois que lorsque nos auteurs dramatiques se décideront à « être originaux », au lieu de croire qu'il faut, en cela, comme certains le croyaient pour le roman, imiter la France, on verra qu'ils sont bien doués pour le théâtre. Sous ce rapport, les jolies pièces wallonnes sont significatives dans leur gaité, leur esprit, leur observation bien exacte de nos mœurs ».

Faits divers

LIÈGE. — On a exposé récemment, à la vitrine de la Maison Magis et Henn, place de la Cathédrale, une œuvre nouvelle de notre collaborateur, le sculpteur Joseph RULOT.

« C'est, dit *L'Express*, sur un socle décoré d'un bas-relief plein de vie et de charme, où une théorie d'enfants nous symbolise le Crâmnion, une statue détachée du groupe de haute allure que l'artiste a conçu pour honorer plastiquement, en même temps que le génie poétique de Nicolas Defrecheux, l'âme même de la race wallonne. Cette statue, d'exécution

très heureuse et d'un sentiment viril, délicat et intensément attachant, nous restitue, absorbé dans son regret, le mélancolique héros de *Léyix-me plorer*. C'est une œuvre forte et distinguée, imprégnée des meilleures qualités de notre terroir, et par cela même particulièrement expressive. Par ce fragment, nous pouvons déjà nous figurer quelle sera l'émouvante beauté du monument Defrecheux quand les destins et les pouvoirs publics voudront qu'il soit réalisé dans son ensemble, aux dimensions qui doivent logiquement être les siennes.

La réduction du *Léyix-me plorer* est offerte par ses amis à M. Joseph Defrecheux, le fils du poète, le wallonnisant qui a rendu de si nombreux et considérables services à nos lettres locales, à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le 30 avril, M. Hector CHAINAYE, directeur du journal *La Réforme*, de Bruxelles, a fait, sous les auspices du Jeune Barreau, une intéressante conférence sous le titre assez mal choisi de « La Patrie wallonne ».

M. Hector CHAINAYE fut, il y a quelque vingt ans, avec M. Célestin DEMBLON et M. Albert MOCKEL, des premiers à s'intéresser au passé artistique du pays, et à prôner l'excellence du sentiment wallon dans la Littérature française, renaissante en Wallonie. A cette époque le mouvement entrepris à Bruxelles par les écrivains de la *Jeune Belgique*, avait excité sur les bords de la Meuse une assez vive émulation. C'est sur l'initiative des écrivains liégeois que nous venons de citer, et sous l'influence durable de la revue *la Wallonie*, dirigée par M. MOCKEL, que se créa et se soutint un mouvement qui a donné à la Belgique maints écrivains aujourd'hui notoires. M. Hector CHAINAYE publia à cette époque un livre tout-à-fait remarquable, *L'Âme des choses*, où se manifestèrent sous une forme impeccable, avec un art des plus affinis, les caractéristiques essentielles et profondes de la sentimentalité pénétrante de notre race.

Depuis lors, M. CHAINAYE fut pris tout entier par le journalisme. Il n'en restait pas moins attaché à sa ville natale, et préoccupé des intérêts supérieurs de la Wallonie. Aussi a-t-il pu légitimement songer à présenter au Jeune Barreau et à son public, la contre-partie de la thèse soutenue l'an dernier, à la même tribune, par une série de jeunes orateurs bruxellois.

Ces Messieurs entendaient nous révéler une âme « belge » dont les caractéristiques étaient d'ailleurs surtout flamandes. M. CHAINAYE, développant des idées qui furent notamment exposées dans *Wallonia*, estime avec raison que les races flamande et wallonne sont aussi différentes que les régions qu'elles habitent et qu'il n'y a entre elles que fort peu de points de contact possibles.

Après les avoir analysées l'une et l'autre avec verve et pénétration, il a tenté de les montrer agissantes dans l'histoire. L'unité nationale est, d'après lui, l'œuvre des Wallons, qui ont formé une Belgique selon la tradition française. Mais la réaction a été terrible. Les revendications flamingantes, qui datent de 1846, se sont d'abord cantonnées dans la littérature, puis elles ont envahi tous les domaines et, de légitimes qu'elles

étaient dans le principe, elles ont graduellement, lentement pris le caractère d'impérieuse violence et de tyrannique exagération qu'elles ont aujourd'hui. A l'heure actuelle, les Wallons sont débordés, les Flamands étendent leur influence de village à village et de privilège à privilège. Le gouvernement est à leur dévotion, les rares ministres wallons ont été jusqu'à présent impuissants à arrêter le mouvement envahisseur.

M. CHAINAYE, après avoir émaillé sa démonstration de justes aperçus et de boutades plaisantes, après avoir entonné un vibrant couplet sur le génie colonial du roi, a terminé, tout comme un candidat à la Chambre, par l'exposé d'un programme.

Les Wallons paient les deux tiers des contributions, et ils ne jouissent que d'un tiers des faveurs gouvernementales. M. CHAINAYE réclame pour eux des avantages budgétaires correspondant aux charges qui leur incombent. Il veut, en attendant, une répartition plus équitable des emplois entre les deux races, et la nomination de fonctionnaires wallons dans le pays wallon, sans qu'il soit exigé d'eux qu'ils connaissent le flamand.

Bien que l'orateur se soit défendu de vouloir toucher à la politique, il a aussi demandé le suffrage universel, l'abolition du remplacement, l'instruction obligatoire, une meilleure législation sociale — réformes qui, suivant lui, s'imposent à l'esprit de tout homme de bon sens.

Sans nous prononcer sur la valeur absolue de ces réformes, il faut reconnaître qu'elles sont dans les vœux de la plupart des hommes politiques que la Wallonie envoie actuellement aux Chambres, et qui constituent la presque totalité de l'opposition. On ne voit pas bien à première vue, comment le S. U., par exemple, tient à la question wallonne. Mais il serait puéril de nier qu'un grave différent politique complique la lutte des races en Belgique. Dans l'état actuel, les Wallons sont en majorité, anticléricaux; les Flamands, au contraire, sont en majorité catholiques. Or le gouvernement est catholique et cléricale. De là, l'occasion de considérations particulières qui devaient naturellement venir à l'esprit d'un journaliste politique d'opinions avancées.

Le succès obtenu par l'orateur, qui fut chaleureusement applaudi, ne doit pas nous empêcher de regretter qu'il n'ait point insisté sur la valeur du mouvement historique, artistique et littéraire en Wallonie. Le réveil général de l'intellectualité dans les centres provinciaux, son orientation vers le pays lui-même, sont à nos yeux des faits d'une importance capitale; ce réveil créera des besoins moraux et des tendances générales qui surviendront aux revendications sociales actuelles et aux aspirations politiques, sur lesquelles tout le monde n'est pas d'accord. Ce résultat sera évidemment sans préjudice du progrès général, car le particularisme sentimental et patriotique, qui ornera la race de beautés nouvelles et particulières, ne saurait heureusement plus, à notre époque, empêcher l'internationalisme de la pensée.

O. C.

NAMUR. — Un chansonnier namurois très populaire et qui fit partie de l'orchestre des Moncrabeaux, M. Jules METTEN, est mort à Saint-Servais, âgé de 75 ans. L'un des plus féconds parmi les poètes namurois, il est aussi

celui dont l'instinct poétique s'est développé avec le plus de bonheur. Il joignait à de précieuses qualités d'observation un humour très personnel et un grand souci des expressions locales. Ses poésies fourmillent de proverbes, de comparaisons pittoresques et ses meilleures œuvres sont celles où il s'est montré le plus sans façon, le plus malicieux, le plus jovial, et aussi le plus « namurois », ce qui ne va point sans une certaine verdeur de langage et une pointe satirique. A signaler notamment : *Li Fin do monde, On mau tchéyu à feume, Li mwaiche linwe, On djône home qui grogne avou s'mayon*, etc. M. METTEN avait rempli les fonctions de commissaire-adjoint de police et de commissaire en chef de la gare de Namur.

— M. l'abbé Jules DETHY, curé d'Assesse, a été nommé, par M^{re} Heylen, chanoine titulaire de la cathédrale de Namur.

Né à Namur, le 20 août 1838, il appartient à une vieille et honorable famille bourgeoise de cette joyeuse cité et il en a la bonne humeur. Walloniste épris de son terroir, il est l'auteur de la fameuse chanson : *Vive Nameur po tot* (1883), paroles et musique, devenues presque aussi populaires au pays de Namur que *Li bia Bouquet*, de Bosret. On lui doit aussi un grand nombre de poésies et de chansons patoises inédites et une comédie en 3 actes, *Djan-Bietrumé Picard*, dont nous avons parlé t. X, p. 123.

— Le 26 avril, la *Fédération Wallonne* de la Province a organisé au Théâtre une grande fête dramatique. Trois pièces ont été jouées : *Li pia d'on' aute*, vaudeville en deux actes de M. Léon PIRSOUL, interprété par « La Scène wallonne des Comognes », de Vedrin; *One Pasquète au Villalche*, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Louis TOUSSAINT, interprétée par *Li Club walon di Dinant*; enfin *On Mwinnadje modèle*, comédie en deux actes, de M. Louis SONVAUX, interprétée par *Li vis théyâte walon di Nameur*. La soirée a remporté le plus vif succès, les auteurs et les acteurs ont été vivement applaudis. Le théâtre était bondé.

BRUXELLES. — Sur le rapport de M. Octave MAUS, directeur de l'Art moderne et de M. Maur. KUFFERATH, directeur de la Monnaie, l'Académie libre de Belgique a décerné le Prix Edmond Picard au musicien verviétois M. Victor VREULS. On sait que ce prix annuel est destiné à un jeune Belge, juriste, littérateur, sculpteur ou musicien le plus méritant.

M. Victor VREULS est né à Verviers, le 4 février 1876. Il commença ses premières études musicales à l'excellente Ecole de musique de cette ville, et les continua au Conservatoire de Liège. A un concert dans sa ville natale, il eut l'occasion de faire la connaissance du maître Vincent d'Indy, avec qui il acheva ses études et qui regarde notre compatriote comme un de ses élèves préférés. Bien que fort jeune encore, M. VREULS a déjà un bagage artistique, et ses œuvres ont été jouées avec grand succès à l'étranger, notamment à La Haye, Cologne, Genève, Marseille, Barcelone, Madrid et surtout à Paris, où il est considéré comme une nature tout-à-fait remarquable.